

Les subsides

C'est parce que la SCHL dit à ces gens-là: Écoutez, vos revenus sont trop élevés. Vous n'avez pas droit aux subventions, puis il faut fonctionner selon le revenu du marché. Or, automatiquement, ces gens-là sont exclus. Ce qui veut dire que le programme de coopératives, tel que livré par la partie du gouvernement fédéral, s'adresse aux gens qui sont très pauvres ou aux gens qui sont plus à l'aise, qui peuvent «y aller».

Alors, j'aimerais savoir si dans sa circonscription, dans d'autres régions . . . et je sais qu'à Toronto et à Montréal, c'est le même problème, mais j'aimerais savoir si dans sa région, les gens vivent la même chose que les travailleurs et les travailleuses à revenu moyen qui sont pénalisés parce qu'ils ne peuvent pas être admissibles aux subventions dans le cadre du programme.

[Traduction]

M. Young: Absolument, monsieur le Président. Les dirigeants et les conseils d'administration des coopératives d'habitation déplorent, entre autres, les règlements d'exploitation rigoureux que la SCHL leur impose. A titre d'exemple, la Société fixe la proportion des locataires à faible revenu. Afin de pouvoir financer régulièrement un projet, les coopératives sont obligées d'accepter des membres ayant un revenu légèrement supérieur. Ces règlements sont insoutenables parce qu'ils sont trop rigides. La Société les a établis quand elle a commencé à subventionner les coopératives d'habitation il y a quelques années.

A mon avis, il faudrait modifier radicalement cette attitude administrative à l'égard des besoins des coopératives. Voilà pourquoi j'appuie l'une des propositions de la *Co-op Housing Federation* qui demande à administrer elle-même ses projets. Ce sont des organisations démocratiques, fermement appuyées par des gens qui ont vécu dans des coopératives. Ils aiment ce genre de logement, qui leur offre une véritable unité communautaire au sein d'une plus vaste communauté. Je pense qu'il est grand temps que les représentants de la SCHL rencontrent les chefs de file du mouvement de logement coopératif et qu'ils écoutent les suggestions faites à ces derniers en vue d'améliorer un système qui a déjà fait ses preuves, quoi qu'il ait fait ses preuves uniquement à cause des gens qui oeuvrent au sein de ce mouvement.

● (1720)

M. le vice-président: Nous reprenons le débat. Avec le consentement de la Chambre, je propose que nous procédions de la manière suivante: comme le débat doit durer encore 25 minutes, si la Chambre y consent, le temps sera partagé également entre la députée de Lincoln (M^{me} Martin) et le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall).

Des voix: D'accord.

Mme Shirley Martin (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue d'en face de me donner l'occasion de parler des activités les plus récentes du gouvernement en fait

de logement social. Depuis presque trois ans, le gouvernement s'est employé à utiliser plus efficacement les programmes et les fonds disponibles afin de s'attaquer aux graves problèmes touchant près d'un million de foyers canadiens.

Les députés se souviennent qu'en novembre 1985, mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight), a annoncé que le gouvernement adopterait une stratégie globale en vue de s'attaquer systématiquement aux problèmes de logement des personnes les plus pauvres dans notre société. Cette stratégie comporte plusieurs étapes.

Premièrement, nous voulions que les différents échelons de gouvernement déploient leurs efforts en vue d'atteindre un objectif commun. Deuxièmement, nous voulions concentrer les dépenses effectuées au chapitre du logement social sur ceux qui éprouvaient les plus grands besoins, ceux qui ne peuvent se trouver un logement décent sans dépenser plus de 30 p. 100 de leur revenu. Troisièmement, nous voulions mettre sur pied des programmes améliorés pour que les besoins des foyers concernés soient pleinement satisfaits.

J'insiste sur l'importance du mot «stratégie», car, de fait, nous jetons les bases d'une politique nationale. Cette politique a déjà donné des fruits, et c'est ce dont je voudrais vous parler pendant le temps qui me sera accordé cet après-midi.

Mon collègue d'en face accuse le gouvernement d'inconséquence. S'il fallait croire tout ce qu'on dit, la politique adoptée par le gouvernement ne serait pas une politique nationale.

Trouvez-vous anormal, monsieur le Président, que le gouvernement s'intéresse davantage aux plus démunis? Est-ce illogique qu'un gouvernement resserre, pour la première fois dans l'histoire des logements sociaux, les conditions d'admissibilité aux programmes en question afin que les plus démunis, les plus mal logés au Canada, puissent enfin trouver un logement convenable? N'est-ce pas pratiquer une politique nationale éclairée que d'inviter tous les paliers de gouvernement à faire cause commune pour résoudre les problèmes de logement des moins nantis?

Ce sont les intéressés qui doivent répondre à ces questions. Ce sont les sans-abri qui profitent des nouvelles initiatives gouvernementales. On ne leur offrait pas grand-chose naguère.

Ma collègue accuse le gouvernement de manquer d'esprit d'initiative. Ne sait-elle pas faire la distinction entre l'initiative et le tapage publicitaire? Le gouvernement accomplit du bon travail dans le domaine du logement, souvent sans se faire remarquer. Mais la députée préférerait peut-être que mon collègue, le ministre des Travaux publics (M. McInnes), qui est chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, se mette à crier sur tous les toits que le gouvernement a réussi à intégrer des milliers de familles nécessiteuses dans de nouvelles localités. Peut-être voudrait-elle aussi qu'il se vante des succès du programme d'aide à la rénovation dans les villes et les campagnes du Canada.